



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 5 -  
SÉANCE N° 527 DU 25 MARS 2024

### CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION DI NUMÉRO 427 SITUÉE PLACE DE LA COMMUNE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Nadège Davoust, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 17), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino (à partir de 18 h 24), Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Caroline Garnier a donné pouvoir à Nadège Davoust, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et Lucile Perin a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

#### Était excusée ou absente

Catherine Roy, conseillère municipale.

Stéphanie Hibon-Arthuis et Michel Neveu sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 25 MARS 2024

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE  
SECTION DI NUMÉRO 427 SITUÉE PLACE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Béatrice Ferron

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Considérant que la ville de Laval est propriétaire de la parcelle cadastrée section DI numéro 427 située place de la Commune à Laval, relevant de son domaine privé,

Vu la demande de ENEDIS tendant à mettre en place une convention de servitudes sur la parcelle précitée pour l'implantation de 6 canalisations électriques souterraines de 400 volts,

Considérant l'intérêt de passer cette convention de servitudes avec ENEDIS,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval approuve la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'implantation de 6 canalisations électriques souterraines de 400 volts et leurs accessoires sur la parcelle cadastrée section DI numéro 427 située place de la Commune à Laval.

Article 2

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et notamment la convention de servitudes et l'acte authentique.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault